

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2010

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Gilles MARQUET, Didier CHAPUIS, Gérard BELLINA, Patrick PERRIER DAVID

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 29 septembre 2010 est approuvé.

1 - Informations diverses

Documents présentés en séance : Assemblée générale du CAUE, brève de charte PNR, Postéo, Dialogues.

Réunions passées : le tableau a été remis avec la convocation.

2 - Travaux d'entretien et d'investissements

Station d'épuration / lagunage

Afin de déterminer une éventuelle relation entre le rejet programmé et la source Métral, située sur le territoire de la commune de Lancrans, une opération de traçage est en cours depuis le 24 novembre pour une durée de 2 semaines environ. Le résultat de ce traçage déterminera le type de rejet à prévoir lors de l'élaboration des installations de la station d'épuration.

Appartement épicerie

La réfection de l'appartement situé au dessus de l'épicerie communale a été confiée à l'entreprise Bricol Tout pour un coût de 7 415 euros (non soumis à TVA). Le terme des travaux est prévu pour le 15 décembre.

Bâtiment de la cure

L'étude de faisabilité est terminée et il est procédé actuellement, avec l'aide des services du Parc Naturel Régional, aux recherches des financements nécessaires. Une étude de sols sur l'extension projetée sera confiée à la société Sols Etudes.

Chemin du Pont de Confort

Les travaux de réfection du mur de soutènement sur le chemin du Pont de Confort réalisés par l'entreprise ASILVA sont terminés.

3 - Sécurité traverse du village

Suite à la réunion du 24 septembre, et à la demande du service des routes du Conseil Général, un comptage de vitesse a été effectué du 20 au 27 octobre de part et d'autre de la place Sœur Rosalie Rendu, et dans les deux sens de circulation. D'après ces relevés, il s'avère que, pour le sens Chézery – Lancrans, 26% des véhicules roulent au-delà de la vitesse autorisée (40 km/h) avant de pénétrer sur la place et 68% après avoir quitté la

place. Dans le sens Lancrans – Chézery, 70% des véhicules circulent au-delà de 40 km/h à l'approche de la place, et 23% après l'avoir quittée.

Ces comptages indiquent par ailleurs une moyenne de 880 véhicules par jour et par sens de circulation

Une réunion avec les services du Conseil général, la DDT et la gendarmerie sera organisée en janvier afin d'étudier les mesures à prendre suite à ces relevés.

4 - Finances

Débat d'orientation budgétaire 2011

Il est fait état, par opération, des crédits d'investissement disponibles, ainsi que des dépenses d'investissement engagées à ce jour, que ce soit pour ce qui concerne le budget général et le budget du service eau et assainissement.

En ce qui concerne le budget général, les orientations portent sur :

- réserve foncière
- mobilier scolaire
- travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente
- travaux d'amélioration de la mairie
- travaux de voirie et réseaux humides
- réhabilitation de la cure

Pour le budget M 49 (eau et assainissement), l'orientation principale demeure l'étude de la nouvelle station d'épuration.

Mission d'étude de faisabilité d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments communaux et la maison de retraite

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal de faire réaliser, avec l'accompagnement d'Hélianthe, une étude subventionnée à 70% par l'ADEME

Il informe que six entreprises ont répondu à la consultation, présente les devis et demande au conseil municipal de se prononcer.

L'offre de l'entreprise ECOREN ayant été déclarée économiquement la plus avantageuse (selon les critères du règlement de consultation, à savoir valeur technique et prix des prestations), le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir cette offre d'un montant de 5 580.00 € H.T. soit 6 673.68 € T.T.C., autorise le maire à signer le marché correspondant et lui donne tout pouvoir pour en assurer l'exécution et le règlement

Décisions modificatives : virements de crédits

- Rénovation de l'appartement bâtiment de l'épicerie :
 - Diminution de crédits du compte D 2315 -087 travaux de voirie : - 4 170 €
 - Création d'une nouvelle opération n°146 (Rénovation appartement communal) : Crédits ouverts au compte 2135 + 4 170 €
- Réseau de chaleur
 - Diminution de crédits du compte D 2313 – 140 Réhabilitation cure : - 11 692 €
 - Création d'une nouvelle opération n°145 (Réseau de chaleur) :
Crédits ouverts au compte 2135 : + 11 692 €

- Matériel centre d'exploitation

Diminution de crédits du compte D 2315 – 087 Travaux voirie :	- 2 529,52 €
Augm crédits des comptes 2135/21571 – 096 mat. Centre exploitation	+ 2 529,52 €

Convention pour la gestion à prix forfaitaire des services de transport publics d'intérêt local : navette TGV

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention ainsi que le cahier des charges, établis entre la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Régie Départementale de l'AIN, les communes de CONFORT et LANCRANS, concernant le renouvellement du fonctionnement de la navette hivernale TGV pendant les 3 week-end des vacances scolaires de Noël et les 5 week-ends de vacances scolaires d'hiver. Le coût de ce service s'élève à 5 941,72 € TTC pour la saison 2010/2011.

Cette navette est prise en charge à 95 % par la Communauté de Communes du Pays de Gex, 3 % par la commune de CONFORT et 2 % par la commune de LANCRANS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention et du cahier des charges cités ci-dessus et autorise le Maire à la signer.

5 - Acquisition de biens sans maître

Le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que les propriétaires de la parcelle cadastrée section C n°307, contenance de 7a 55 ca, sont décédés il y a plus de 30 ans.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Le Conseil Municipal, considérant que cette parcelle servira de chemin d'accès à la future station d'épuration, décide à l'unanimité d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

6 - Urbanisme

Autorisations d'occupation des sols

Permis de construire

- Mlle JERDELET / Mr GIRARD

Certificats d'urbanisme (information)

- Mr COSSON (parcelle AB 339)
- Mr NETO (parcelle AB 181)
- Mme PILLARD (parcelles AB 235 – 237)
- Mlle SCAPATICCI (parcelles ZB 38 – 159)

Certificats d'urbanisme (opérationnel)

- Mr PAPE (parcelle ZB 36 – 53)

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)

- Vente Mr NETO / Mr MOLLON et Mlle MARECHAL
- Vente SCAPPATICCI Alexia/ SCAPPATICCI Bruno – Mlle GUILLERMET
Le conseil municipal ne fait pas valoir le droit de préemption pour la parcelle ZB 38, la parcelle ZB 159 se trouvant dans une zone ND du POS, le droit de préemption urbain n'est pas applicable et le conseil municipal n'a donc pas à se prononcer.

7 – Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 6 des statuts du SIeA, le conseil municipal doit élire en son sein un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Madame Monique TOMADON PILLARD comme déléguée suppléante de la Commune, auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de Communication de l'Ain.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Michel JERDELET